



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-11418>

Département(s) de publication : 70

Annonce n° 25-11418

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération de Vesoul (70)

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24700001100244

**Ville :** Vesoul

**Code postal :** 70000

**Groupement de commandes :** Oui

**Nom du coordinateur du groupement :** Communauté d'Agglomération de Vesoul

**Département(s) de publication :** 70

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service marchés publics

**Adresse mail du contact :** service.marches-public@vesoul.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 384971297

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure

où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Les entreprises de création récente, ne disposant pas de 3 bilans pourront prouver leur capacité financière par tout moyen jugé équivalent par l'entité adjudicatrice notamment une déclaration appropriée de banques.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats : Déclaration d'opérateur de communications électroniques auprès de l'ARCEP et communication d'une licence L33-1. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Pour les entreprises nouvellement créées, il sera demandé de fournir les éléments d'information visés au présent article disponibles à la date limite de remise de offres ou, si elles ne sont pas en mesure de les produire, de justifier de leurs capacités par tout moyen.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 27/02/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Services généraux des administrations publiques

**Critères d'attribution** : Prix : 40% Valeur technique : 60% Les sous critères de la valeur technique sont précisés dans le règlement de la consultation (RC)

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Extension du système de vidéoprotection urbain de la Communauté d'Agglomération de Vesoul et de la Commune de Vesoul

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 32323500

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1°. Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec un maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique relatif aux accords-cadres. Le montant maximum pour toute la durée de l'accord-cadre est de 220 000 EUR HT.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Territoire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

**Valeur estimée (H.T.)** : entre euros et euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Le présent accord-cadre est passé sous la forme d'un groupement de commandes constitué des deux membres suivants : la Communauté d'Agglomération

de Vesoul (CAV) et la Commune de Vesoul. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) est désignée coordonnateur du groupement de commandes constitué sur le fondement des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A ce titre la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) est notamment chargée de la signature et de la notification d'accord-cadre au nom des membres du groupement. Chaque membre reste chargé de l'exécution administrative et financière des prestations. Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat s'il le retire sur le profil d'acheteur de la collectivité : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr). Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats. Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date qui sera fixée par ordre de service. Il pourra être reconduit trois fois pour une période de 1 an.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2025**